

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 5 mai 2020 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, René Frappier et Marcel Bouchard formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Le conseiller Yves Frappier est arrivé à 20h00.

Étaient absents : Anne Breton et François Laprise.

SÉANCE À HUIS CLOS

2020-05-58

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêt ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-59

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-05-60

DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 7 AVRIL 2020

Il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES

2020-05-61

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de seize mille six cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante-six sous (16 682.56 \$) pour les fournisseurs et un montant de trois mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (3 579.98 \$) pour les salaires, pour un total de vingt mille deux cent soixante-deux dollars et cinquante-quatre sous (20 262.54 \$).

BALAYAGE DES RUES 2020

2020-05-62

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le contrat du balayage des rues de la municipalité soit accordé à l'entreprise Terrassement J. C. enr, au prix soumis de deux mille dollars (2 000 \$). Les travaux devront être fait du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00.
Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

2020-05-63

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel accepte la soumission de Telmatik concernant un système d'alerte à la population, soit au montant de trois cent cinquante dollars (350 \$) pour les frais d'implantation et la tarification annuelle sera de quatre-vingt-six sous (0.86 \$) par citoyen.
Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS

2020-05-64

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, en autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances de l'Abitibi-Ouest, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et que 40 % des citoyens ont un service internet haute vitesse sous les standards (50Mb/s et 10Mb/s) et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100 % du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères)

- **DE DEMANDER** l’intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d’Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme un services essentiels et qu’il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE DEMANDER** à Sébastien Lemire, député de l’Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d’infrastructure destiné à offrir un service d’internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire de l’Abitibi-Ouest et plus globalement dans les régions mal desservies.
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déclarer les services d’Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

**FERMETURE DES LIEUX PUBLICS
(PARC, PATINOIRE ET HALTE)**

2020-05-65

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel ferme tous ces endroits publics, suite à la crise actuelle du COVID-19, jusqu’au 3 juin 2020.

EMBAUCHE EMPLOYÉ MUNICIPAL

2020-05-66

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel embauche monsieur Maxime Therrien comme employé municipal, au taux horaire de seize dollars (16 \$) et pour un maximum de trente-deux heures (32 h) par semaine. M. Therrien sera en période de probation jusqu’au mois d’août 2020. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Armande Bouchard afin qu’un projet de règlement # 182 : « Règlement sur la gestion contractuelle » soit déposé à une séance subséquente du conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

2020-05-67

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h00.

Daniel Favreau,
Maire

Priscillia Lefebvre
Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 2 juin 2020.